



LA TRIOMPHANTE ENTRÉE
DU ROY ET DE LA REYNE
DANS PARIS

le 26 d'August 1662.

Avec le rapport des Chiffres aux Figures.

1. Le Clergé tant regulier que secular commença à la marche de cette journée les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins, et les Carmes, qu'on appelle d'ordinaire les quatre mendians, étoient à la tête.
2. Les Paroisses suivoient au nombre de trente sept; précédées de leurs Croix et de leurs Bannières dans l'ordre que Messieurs les grands Vicaires leur auent donné; les Ecclesiastiques s'en suivoient devant leurs Majestés, sous s'arrester au pied du Trône.

3. L'Université, la fille aînée des Rois tres Chrestiens, n'oublia rien de sa magnificence dans ce rencontro. Les Docteurs, et les Bacheliers de ses quatre Facultés qui sont de Theologie, de Droit canon, de Medecine, et des Arts, estoient ornés de leurs habits Academiques; leurs Bacheliers les distinguoient; Monsieur de Longlet Recteur harangua leurs Majestés après s'être monté au Trône avec les trois Doctes de Facultés supérieures, et le Procureur de la nation de France; les sçavants de l'Université firent cette marche.
4. Le corps de ville venoit en suite, il étoit précédé de ses trois cents Archers avec leurs Officiers; des Gardes et des Pages de Monsieur le Gouverneur, et des Huissiers de la ville. Le Greffier de la ville alloit devant Monsieur le Gouverneur, et Monsieur le Prevost des Marchands, suivis chacun de vingt quatre estahiers de leurs lauriers; les quatre Eschevins suivoient immédiatement; puis le Procureur

du Roy et le Receveur. A pres eux estoient les Conseillers de ville, les sires Quartiers, les maîtres et Gardes des six corps des marchands, et les notables Bourgeois les suivoient; puis les maîtres Tailleurs d'habits qui firent une compagnie fort belle de six vingt hommes; Monsieur de Seve Prevost des marchands estoit aux pieds de leurs Majestés avec Messieurs du Bureau les harangua, en leur présentant les Clefs de la ville.
5. Le Chasteler estoit composé du Chasteler du quart avec ses quatre Exempts et ses cent Archers, des Sergens à verge avec leurs Officiers, des Notaires au nombre de quatre vingt, des Commissaires, des Sergens à la douzaine, et des six Huissiers Audenciaires qui precedoient le Greffier en chef; les Lieutenants Civil, Criminel, et Particuliers; les Conseillers au Chasteler-marchands apres eux, puis les deux Advocats et le Procureur du Roy; ils es-



